



Arrêté du Président du Conseil d'Administration

Publié le : 23/06/2026

AG.26.05.A13

OBJET : Délégation de signature à Monsieur Stéphane CROVELLA, Directeur de la Direction Santé au Travail et Suivi Social

Le Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu les articles L123-8 et R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs aux pouvoirs propres du Président du Conseil d'Administration,
Vu la convention de création de services communs entre la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, la Ville et le CCAS en date du 26 décembre 2014 et ses avenants,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 mai 2026, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration aux Président, Vice-président et à la Vice-présidente déléguée, ainsi qu'à la signature des actes pris en application de cette délégation,
Considérant que le Président du Conseil d'Administration du CCAS peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature aux Directeurs de services partagés pour l'exécution des missions qu'il confie aux dits services.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane CROVELLA, Directeur de la Direction Santé au Travail et Suivi Social à Grand Besançon Métropole, à effet de signer, pour sa direction, les conventions de télétravail.

Article 2 : La signature par M. Stéphane CROVELLA des pièces reprises à l'article 1^{er} devra être précédée son nom et de son prénom, et de la mention suivante : « Le Directeur de la Direction Santé au Travail et Suivi Social, par délégation ».

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon - 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANCON – dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le Directeur Général du Centre Communal d'Action Sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville,
- adressé en Préfecture et au Trésorier Principal du Grand Besançon, comptable du Centre Communal d'Action Sociale,
- notifié à l'intéressé.

Besançon, le **23 JUIN 2026**

Le Président du CCAS,

Ludovic FAGAUT

